

Le certificat de spécialisation ovin fait le plein

Par la voie de l'apprentissage ou bien en formation pour adultes, le certificat de spécialisation ovin (CSO) a été spécialement créé pour former des professionnels de l'élevage ovin, en production de viande ou de lait. Au cours de cette formation de 6 mois à 1 an selon le mode d'enseignement choisi, la moitié du temps est consacrée au travail en élevages. À l'issue, de solides connaissances pratiques et théoriques sont acquises. L'apprenant est alors prêt pour mettre en œuvre son projet professionnel : s'installer,

être salarié dans une exploitation ovine ou bien technicien spécialisé ovin dans une structure. Parmi les candidats, la grande majorité souhaite s'installer en production ovine dans les années qui suivent.

Huit centres de formation

À la rentrée 2021, le certificat de spécialisation ovin est dispensé dans 8 Centres de Formation Professionnelle pour Apprentis Agricoles (CFAA) et Centres de Formation Professionnelle pour la Promotion Agricole (CFPPA).

Les apprenants viennent d'univers variés. En effet, si un diplôme agricole peut être exigé, il est également possible d'intégrer la formation avec un an d'expérience professionnelle en agriculture. Les inscriptions sont particulièrement nombreuses pour la prochaine rentrée, en particulier en apprentissage. Si vous êtes intéressés par cette formation pour adultes rémunérée, ne tardez pas à vous manifester auprès des centres de formation. Vous en trouverez la liste sur www.inn-ovin.fr.

Des constats de gestation pour augmenter son revenu

Pour des luttés du début du printemps au milieu de l'été, les constats de gestation ont un intérêt économique majeur. Avec une fertilité de 80 %, cette intervention sans dénombrement améliore la marge brute de près de 8 € par brebis mise à la reproduction en prenant en compte un coût de 1 € pour la prestation (exemple d'un troupeau en zone herbagère avec deux périodes d'agnelage).

Cet écart est essentiellement lié à une augmentation de la productivité numérique du fait d'une remise en lutte rapide des brebis vides et à une moindre consommation de fourrage et de concentré des brebis improductives. Avec un taux de fertilité plus faible, l'intérêt de cette technique est encore plus important. Le dénombrement et la séparation des brebis par taille de portée au cours du dernier mois de gestation permettent une augmentation de la



Le coût du constat de gestation varie de 0,5 à 1,5 € (CP : CIIRPO)

marge brute de 1 € supplémentaire par brebis luttée.

Des brebis à jeun

Cette technique est également particulièrement appréciable en matière de travail autour de l'agnelage : agneaux plus vigoureux à la naissance grâce à leur poids adapté à la taille de la portée, disposition

de cases d'agnelage uniquement sur les portées multiples...

Pour que le constat de gestation soit fiable, il doit être réalisé 45 jours après le retrait des béliers, après une lutte de 45 jours à 60 jours. D'autre part, les brebis doivent être à jeun depuis la veille si l'intervention a lieu le matin ou bien depuis le matin si elle est programmée l'après midi. Elles ne doivent pas manger si elles peuvent boire. Enfin, l'opérateur doit être expérimenté, en particulier pour dénombrer.

Pour en savoir plus, vous pouvez consulter la fiche CIIRPO « Le constat de gestation, une technique pour améliorer le résultat économique » sur ciirpo.idele.fr et www.inn-ovin.fr.

Laurence Sagot
Institut de l'Élevage
/CIIRPO
(Communiqués)

